

220C3252  
FR0000077570-FS0938

27 août 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**MICROPOLE-UNIVERS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 août 2020, la société par actions simplifiée NextStage (19 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 août 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société MICROPOLE-UNIVERS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 916 061 actions MICROPOLE-UNIVERS représentant autant de droits de vote, soit 6,59% du capital et 5,42% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MICROPOLE-UNIVERS sur le marché.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 29 087 869 actions représentant 35 363 684 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.